

Communiqué

Pour diffusion immédiate

Dossier Homa Hoodfar

AVOCATS SANS FRONTIÈRES CANADA ET LE BARREAU DU QUÉBEC OFFRENT LEUR APPUI

Montréal, le 20 juillet 2016 - Avocats sans frontières Canada (ASFC) et le Barreau du Québec sont vivement préoccupés par le sort de Homa Hoodfar, professeure retraitée de l'Université Concordia, auteure et anthropologue de renommée internationale. ASFC et le Barreau du Québec unissent leurs voix pour exhorter les autorités iraniennes à se conformer à leurs obligations en regard du droit iranien et du droit international applicable à l'Iran. « Nous voulons que la professeure Hoodfar et ses proches sachent qu'ils bénéficient de notre appui et qu'ils peuvent compter sur Avocats sans frontières et le Barreau du Québec au besoin », a déclaré la bâtonnière du Québec, Claudia P. Prémont, Ad. E.

« La difficulté de connaître les accusations dont la professeure Hoodfar fait l'objet, les contraintes et les limitations qui semblent imposées à son avocat, l'opacité qui entoure l'affaire et le traitement réservé à la professeure Hoodfar jusqu'à maintenant rappellent au Canada de mauvais souvenirs et soulèvent de sérieuses questions quant au respect du droit iranien et du droit international applicable en Iran, » expose le directeur général d'ASFC, M^e Pascal Paradis, Ad. E. « Comme tout autre citoyen iranien, la professeure Hoodfar a droit à une défense pleine et entière, conformément au *Pacte international relatif aux droits civils et politiques* auquel l'Iran est partie depuis 1975 », ajoute M^e Paradis.

Le Barreau du Québec et ASFC espèrent que les autorités iraniennes s'assureront que la professeure Hoodfar puisse être représentée par un avocat de son choix et que les motifs de sa détention seront communiqués sans autre délai. Les deux organismes rappellent que l'Iran doit garantir à la professeure Hoodfar des conditions de détention conformes à la dignité humaine et que celle-ci ne doit pas être soumise à des traitements cruels, inhumains ou dégradants, comme le stipulent, notamment, les *Principes fondamentaux des Nations Unies (NU) relatifs au traitement des détenus* et les *Règles des NU concernant le traitement des détenues et l'imposition de mesures non privatives de liberté aux délinquantes*.

Selon les renseignements disponibles, la professeure Hoodfar, qui est également citoyenne du Canada et d'Irlande et réside à Montréal, aurait été arrêtée le 6 juin dernier alors qu'elle se trouvait en Iran pour des raisons personnelles et pour y mener des recherches historiques liées à son travail d'anthropologue. Elle aurait été formellement accusée sur le plan pénal, mais la nature des charges retenues contre elle n'a pas été divulguée jusqu'à présent, ni même à son avocat ou à ses proches. Cette arrestation serait intervenue trois mois après que la professeure Hoodfar eut été interpellée une première fois par le service de contre-espionnage des Gardiens de la révolution islamique, au début du mois de mars 2016. Les agents

de ce service de renseignements auraient saisi quantité d'objets personnels de la professeure Hoodfar, dont ses passeports, ses papiers d'identité et son ordinateur. Sous le coup d'une interdiction de quitter le territoire iranien, elle aurait été soumise à de nombreux interrogatoires depuis cette date.

Au début de sa détention, les proches et l'avocat de la professeure Hoodfar lui ont fait parvenir ses médicaments, essentiels à sa santé, mais ils n'ont obtenu aucune confirmation de la réception de ceux-ci par les autorités responsables.

ASFC et le Barreau du Québec saluent l'approche adoptée par le gouvernement du Canada qui a affirmé vouloir aider activement Homa Hoodfar, et l'invitent à continuer à rester vigilant et à intervenir auprès de l'Iran à chaque fois que les conditions s'y prêtent.

ASFC et le Barreau du Québec continueront de suivre ce dossier de près et offrent leur collaboration à madame Hoodfar, ses proches et ses représentants.

Avocats sans frontières Canada (ASFC)

Avocats sans frontières Canada (ASFC) est une organisation non gouvernementale de coopération internationale dont la mission est de soutenir la défense des droits humains des personnes les plus vulnérables par le renforcement de l'accès à la justice et à la représentation juridique. ASFC est ou a été active dans plus de 15 pays.

Le Barreau du Québec

Le Barreau du Québec est l'Ordre professionnel de plus de 25 500 avocats et avocates. Ses positions sont adoptées par ses instances élues à la suite d'analyses et de recommandations de ses comités consultatifs. Afin d'assurer la protection du public, le Barreau du Québec surveille l'exercice de la profession, fait la promotion de la primauté du droit, valorise la profession et soutient ses membres dans l'exercice du droit.

- 30-

Renseignements : Martine Meilleur, coordonnatrice
Service des communications
Barreau du Québec
514 954-3489 ou medias@barreau.qc.ca

Pour connaître en primeur les nouvelles en provenance du Barreau du Québec, joignez-vous à lui sur :



Facebook

www.facebook.com/barreauduquebec



Twitter

twitter.com/BarreauduQuebec



LinkedIn

www.linkedin.com/groups?gid=2206718&trk=myg_ugrp_ovr